L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 21 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

TROISIEME PARTIE.

(SUITE)

—Halte-là! monsieur Maurin, s'écria le marquis, Laurent est aussi honorable que qui que ce soit.... Les enfants ne sont pas responsables des fautes de leurs parens.

—Oui, je sais que cela se dit, répliqua d'une voix austère le percepteur, mais cette morale n'est pas la mienne. Je ne veux pas avoir à rougir de la famille de mon gendre.

—Hé! où prenez-vous que vous auriez à en rougir? riposta M. de Rosières dont les oreilles commençaient à s'échauffer; la mère de Laurent est la plus honnête des femmes, et quant au père....

—Vous allez me dire aussi que c'est le plus respectable des hommes, interrompit M. Maurin en retroussant ses lèvres pleines de sarcasmes; je ne connais pas le personnage, mais, à le juger par sa conduite, j'ai la plus triste opinion de lui, et je ne me soucie pas d'être exposé à me trouver en relations avec un pareil dévergondé.

Le marquis fit la grimace. Encore qu'il se fût préparé à avaler bien des choses désagréables, le langage du percepteur mettait sa patience à une rude épreuve ......Etre le beau-frère du boulanger Husson, soit, mais s'entendre en outre morigéner par cet obscur collecteur de village, c'était dur.

—Vous êtes sévère, monsieur le percepteur! grommela-t-il en mordant sa moustache; le père de Laurent a pu commettre des fautes, mais que celui qui est sans péché lui jette la première pierre... Je le connais, moi, et je réponds que c'est un galant homme, parfaitement posé dans le monde, ayant une fortune solide et un nom honorable.

Le percepteur hocha la tête.—Ce galant homme n'en a pas moins fait un bâtard auquel il refuse de donner son nom.

—Le mal est réparable, et il peut légitimer son fils.

—Allons donc! S'il avait eu l'intention de réparer ses torts, il n'aurait pas attendu jusqu'à ce jour... Ce père est sans doute un de ces viveurs riches et sans moralité qui se croient quittes de tout en faisant une pension à la fille qu'ils ont mise à mal... Nous voyons cela malheureusement tous les jours dans nos campagnes. La belle apparence qu'il aille maintenant sortir de sa sphère pour épouser une créature compromise par lui il y a quelque trente ans! Voyons, est-ce croyable?

—Je le crois, moi!

—C'est plus facile à dire qu'à faire, murmura le percepteur avec un sourire sceptique.

—Je le dis parce que je le ferai! s'écria impétueusement le marquis en se levant; je le ferai, morbleu! moi qui suis le père de Laurent.

—Vous, monsieur le marquis!... Ah! pardon... croyez bien que...—Le percepteur, abasourdi, avait abandonné ses poses solennelles, et ses bras ballans pendaient le long de son corps; en même temps il regardait avec un air effaré M. de Rosières, qui lui paraissait grandi de deux coudées.

—Oui, monsieur, reprit ce dernier, je vous donne ma parole de gentilhomme que d'ici à quinze jours on publiera les bancs de mon mariage avec Mlle Sophie Husson, et que par l'acte de célébration je reconnaîtrai pour mon fils légitime le docteur Laurent. Et maintenant persisterez-vous à refuser votre fille à cet enfant qui l'aime et qu'elle aime?... J'attends votre réponse.

Le percepteur, se remettant peu à peu de son ahurissement, avait pris un air méditatif. Le front penché, il avait ramené l'une de ses mains sur ses yeux, et il essayait de rassembler ses idées un peu troublées par la brusque conclusion de cette aventure étrange.—Assurément il était toujours intimement convaincu qu'on ne devait se marier que *dans sa sphère*... Pourtant, si M. de Rosières, le riche propriétaire des Islettes, reconnaissait son fils naturel et le légitimait par un mariage, Laurent, devenant l'héritier de la fortune et du titre, Valentine serait marquise... Pour être percepteur, on n'en est pas moins homme, et il y a des circonstances où les principes peuvent fléchir... D'ailleurs, il ferait beau voir que quelqu'un de la commune se permît de gloser là-dessus!..

Pendant ce temps, M. de Rosières étudiait avec inquiétude les moindres mouvements de M. Maurin, et, songeant que le sort de Laurent dépendait d'un oui ou d'un non de cet obstiné sermonneur, il sentait un frisson lui passer dans le dos à mesure que se prolongeait la méditation du percepteur. Enfin ce dernier daigna démasquer ses paupières et desserrer les lèvres.—Monsieur le marquis, dit-il en se frappant solennellement la poitrine, je ne suis pas de pierre, et puisque ces enfans s'adorent, puisque vous me promettez de régulariser ce que la situation a d'incorrect, je consens à tout.

—C'est bien heureux! grommela le marquis *in petto*. — Le percepteur avait ouvert la porte de son bureau: — Valentine! s'écria-t-il, — et il se trouva que, par hasard, — Valentine passait précisément dans le vestibule.

Elle entra, très pâle, très intimidée, regardant alternativement son père qui redressait majestueusement la tête, et le marquis qui souriait.

—Mon enfant, commença M. Maurin, M. le marquis de Rosières me fait l'honneur de solliciter ta main pour le docteur Laurent, *son fils*,—il accentua ces derniers mots en arrondissant pompeusement les lèvres,—et je la lui ai accordée...... Demande à ton futur beau-père la permission de l'embrasser.

Elle était déjà dans les bras du marquis, et M. de Rosières, redevenu lui-même, se rattrapait des ennuyeux discours de M. Maurin en appliquant deux bons baisers sur les joues fraîches de cette mignonne fille qui allait être sa bru.—Maintenant, dit-il en passant le bras de Valentine sous le sien, je vais porter la bonne nouvelle à notre pauvre malade, et j'emmène mademoiselle avec moi.

C'était encore un accroc aux convenances, mais le percepteur venait de sauter à pieds joints par-dessus tant de beaux principes qu'il ne savait plus rien refuser, et Valentine fut autorisée à accompagner le marquis.

Dans la chambre du malade, les fenêtres et les volets, entrebâillés pour renouveler l'air, laissaient entrer, avec la gaie lumière du matin, les joyeuses rumeurs du village. Par moments même, on entendait par-dessus les toits le chant d'une alouette à l'essor; les notes allègres tantôt éclataient en fusée et tantôt s'atténuaient comme si le chanteur aérien se fût perdu dans l'azur. La violence des sinapismes avait tiré Laurent de la torpeur dans laquelle il était plongé au départ du marquis. Il semblait que le clair sourire du soleil, la fraîcheur matinale et ce lointain chant d'alouette eussent ramené un peu de lucidité dans son esprit. Sa physionomie moins accablée et son regard plus limpide indiquaient qu'il avait repris momentanément possession de lui-même; mais en même temps une navrante expression de la bouche et une amère tristesse du regard révélaient à Sophie et à Mlle Bastienne qu'à mesure que l'intelligence du malade devenait plus nette, il commençait à se rendre compte de la gravité de sa situation. Il épiait avec une vague inquiétude les gestes des deux excellentes femmes assises de chaque côté du lit. On eût dit qu'il cherchait à lire sur leurs lèvres et dans leurs yeux ce qu'elles pensaient de son état, et quel avait été l'arrêt du médecin... Lui qui avait tant aimé la vie, allait-il être forcé de la quitter si vite? Il attachait des regards chargés de regrets sur la cime verte d'un peuplier qu'on apercevait dans le soleil du dehors, et sur les figures aimées de Bastienne et de Sophie. Il tendit sa main brûlante à sa mère, qui la couvrit de baisers, un sourire fatigué glissa sur ses lèvres, et il se replongea dans sa somnolence.

Le marquis et Valentine entrèrent peu de temps après. La jeune fille était allée s'agenouiller près de Mlle Bastienne.—Eh bien? demanda M. de Rosières d'une voix craintive.

—Il a moins de fièvre, mais il est plus accablé, répondit Mlle de Fierbois.

Le marquis se pencha vers son fils, lui prit la main et adoucissant sa voix:—Laurent! murmura-t-il, Laurent, me reconnais-tu?

Le malade rouvrit les yeux, regarda vaguement celui qu'il appelait jadis son parrain et fit un signe des paupières.

—Voyons, continua M. de Rosières, qui se sentait empoigné par l'émotion, réveille-toi, mon camarade, voici Mlle Valentine qui vient t'apprendre une bonne nouvelle ....une nouvelle qui va te remettre sur pied mieux que toutes les drogues de tes confrères...... Tu m'entends bien, n'est-ce pas?.... Dans quinze jours, Valentine sera ta femme, et j'épouserai Sophie!

Laurent tressaillit, il jeta un regard désespéré sur Valentine, sa mère et le marquis, puis ses paupières lourdes retombèrent sur ses yeux......

Etait-il donc trop tard?...Non. Les médecins, heureusement, sont mauvais juges dans leurs propres cause, et la nature, cette grande et éternelle faiseuse de miracles, a des mystères et des imprévus sur lesquels la Faculté elle-même compte beaucoup, sans l'avouer trop haut.—Pendant quinze jours, la vie du malade fut semblable à la lueur d'une lampe exposée à un grand vent; elle menaçait à chaque instant de s'évanouir, et cependant elle conservait un soupçon de flamme bleuâtre, toujours tremblotante et persistant toujours. Vers la fin de la quinzième nuit, la lumière devint moins vacillante; la stupeur se dissipa, l'assoupissement comateux fit place à un sommeil paisible, le pouls battit avec un rhythme plus régulier, et les traits du patient reprirent leur expression naturelle. Laurent était sauvé, et Mlle Bastienne avait eu raison de dire que trop de gens l'aimaient pour que ce faisceau de volontés aimantes ne fît pas contre-poids à la violence brutale de la fièvre. Avec la convalescence, Laurent goûta de nouveau à la savoureuse coupe de la vie; il salua le soleil, les fleurs et les arbres avec la joyeuse surprise d'un enfant qui les admire pour la première fois. Quand, tout chancelant encore et soutenu par Sophie et Valentine, il s'approcha de la fenêtre du jardin, quand il revit au loin la forêt empourprée, la rivière scintillante et les prés semés de *veilleuses*, ses yeux se mouillèrent et il embrassa en pleurant de tendresse les deux femmes qu'il aimait le plus au monde.

On avait publié les bans de Sophie et du marquis. Dès que le jeune docteur fut sur pied, le mariage eut lieu à Sermaize, et huit jours après, à Robert-Espagne, ce fut le tour de Laurent et de Valentine. La noce fut pompeuse et bruyante. Les cinq enfants Lapasque y assistèrent, et le soir, dans le salon de M. Maurin, Eustache, ajustant sa flûte, fit danser toute la compagnie, y compris Mlle Bastienne et le solennel percepteur...

Le marquis et Sophie vivent paisiblement au Bois-des-Penses, mais, malgré les instances de son père, Laurent n'a pas consenti à s'y fixer. Pour le ramener aux Islettes, M. de Rosières a eu beau lui dire qu'il n'y retrouverait plus les Brieulles, Mme Berthe ayant fini par décider Sainte-Marie à habiter Paris,—la résolution du jeune docteur a été inébranlable. Il regarde comme une profanation de transplanter sa chère "fleur de vigne" dans un pays hanté par le souvenir importun de Berthe Fontenille. Les nouveaux époux se sont établis à Sermaize, où Laurent continue à exercer la médecine. Cette détermination a été un véritable crève-cœur pour le marquis. Hélas! en ce monde, comme dit le vieux don Diègue,

Jamais nous ne goûtons de parfaite allégresse....

Le percepteur de Robert-Espagne en sait quelque chose. Il s'était flatté de l'espoir que sa fille serait marquise, mais il a en vain lâché la bonde à son éloquence des grands jours, il n'a pu convaincre son gendre. Le jeune médecin regarde son titre comme un de ces vieux habits de parade, incommodes et démodés, qu'on enferme par curiosité derrière une vitrine, mais qu'on ne porte plus;—et ce qui met le comble au désespoir de M. Maurin, c'est que les cliens de Laurent, c'est-à-dire tous les gens du pays, s'entêtent encore aujourd'hui à ne l'appeler que "le docteur Husson."

FIN.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

SAVON SULFUREUX
de A. MOLLARD

BARROU, Successeur, 14, rue Martel PARIS

LE SAVON SULFUREUX DE TOILETTE,

d'une odeur fine, produit une lotion nutritive qui conserve à la peau sa suavité.

LE SAVON SULFUREUX MEDICINAL ET A LA CRÊME DE BARÈGES,

s'emploie contre les *affections de la peau, gerçures, piqûres d'insectes, démangeaisons*, etc.

SAVONS A L'ACIDE PHENIQUE ET SAVONS DE GOUDRON.

Excellents préservatifs contre la petite vérole le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

Nlle-Orléans *Mrs. Carre* [illegible] *Rivet, et Hart & Co.*

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 décembre.
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 24 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)......$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 27 Déc., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine........$50.
— Entrepont........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse' Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. H. BROCKETT, Agent.

25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW HART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
No. 21 du Commercial Place.

11nov—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Londel's store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 45 Camp.

Oct 30—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans de la cote et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
..........., Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No. 82 Bienville.

10 nov—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la cote et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS matin à 10 h.

Voyage de retour Dimanche et mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
P. BERGERON, Capitaine,
E. B. TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 82 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis,

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

18juillet—1an

Paquebot de la cote jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

C. K. PECK,
L. RANSOM, Capitaine,
E. A. LANDRY, Commis,

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les Lundis, Mercredis et Samedis à dix heures du matin.

Retour—Il partira de Donaldsonville tous les Mardis, Jeudis et Dimanches.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

On ne paiera aucune dette à moins qu'elle n'ait été contractée par D. Haney ou James B. Keenan.

D. HANEY,

16 déc—

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Nuremberg	21 nov.	20 déc.
Braunschweig	27 déc.	37 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre......$150 en or, Entrepont......$36, n or.
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 13 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 42 de la rue de l'Union.

12 juin

CHEMIN DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 8 heures 30 minutes du soir et arrive à la Nlle-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE.
Surintendant.

4déc—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement....7:55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement.. 9:20 P. M.
Exprès........6:00 P. M.	Exprès........8:35 A. M.
Train à passagers, Dimanche excepté ....7:50. A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté ....6, 45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only	Express, Sunday only,
Express........5:00 P. M.	Express........8:35 A. M.
Passenger, except Sunday......7:50 A. M.	Passenger, except Sunday..........6. 45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 18 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...6:10 P. M.	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...7:00 A. M.	Express No 4...10:00 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs à destination de St-Louis de n'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir se relie par pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mocomb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.45m P M, le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9h 20m A M et à 10 h. P M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.

14 jv.

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 18th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6:10 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:20 A. M. and 10:00 P. M. Monday.

Tickets, for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.

14 jv 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains......................	$213,434
Pertes payées..............	74,741
Bénéfice net...............	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
F. J. Gasquet.	

Et, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 30 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 20 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

N.-Orléans 11 mai 1876.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jasville (Texas).

WM. HUDSON, à [illegible] [illegible] Maria.

EDGARD DELERY, Baie St. Louis, M. S.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.........	$ 914,797 16	
Propriétés foncières (valeur actuelle)........	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)..........	155,918 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)..........	120,000 00	
Autres bons et actions....	41,424 94	
Département des actions hypothécaires........	776,280 16	
Change étranger et change américain.......$227,242 73		
Monnaie courante et espèces... 806,841 41		
	1,124,084 14	
		$4,496,199 46

PASSIF.

Dû aux déposants..........	$1,641,229 30	
Dû à des banques et à des banquiers..........	181,365 83	
Dividendes non payés......	914 00	
	1,822,498 13	
Profits et pertes.........$ 186,601 64		
Capital..........1,500,000 00		
	$1,686,601 64	
		$3,499,[illegible] 46

Strsév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N. de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.

CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.

W. C. BLACK, Second Vice-Président.

S. H. KENNEDY, Trésorier.

C. E. FENNER, Avocat.

WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	H. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Chas Chaffe,	H. C. Palmer,
	St.-B. Fenner,

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie.....	$111,953 68		
Reçu pour primes de rivière.......	27,889 35		
Reçu pour primes de mer..........	13,694 86		
Primes non expirées le 31 août 1875......	62,620 00		
		$216,1[illegible]	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876......	40,000 00		
Primes remboursées	3,871 33		
		43,871 33	
Montant net des primes............			$172,286 2
En moins:			
Pertes par le feu....	$22,122 97		
Pertes sur les rivières.........	25,840 66		
Pertes sur mer......	2,526 79		
Pertes non encore réglées.........	5,000 00		
		$55,490 32	
Réassurances.......	12,506 90		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent....	8,379 56		
Taxes et licences...	6,000 25		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.......	20,157 25		
Profits et Pertes.....	5,462 77		
		86,625 33	
En moins—l'intérêt	24,908 33	$31,656 24	$87,154 78
Bénéfice net............			$85,121 43

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie................	$45,986 67
En caisse.............	14,277 86
Primes en voie de recouvrement......	12,596 90
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc........$73,208 75	
En moins-la baisse des valeurs 18,000 00	55,208 75
Propriétés foncières..............	5,000 0
Billets par actions...............	101,596 38
Total..........................	$239,119 12

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle du 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein, et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,586 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie....	$32,736 30	
Sur risques de rivières.....	4,235 97	
Sur risques de mer........	5,168 00	
Total des Primes........	$42,193 07	
En moins—Primes remboursées..............	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes..........	18,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées..............	10,090 34	
Montant net des Primes reçues...............		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie....	$20,420 65	
Sur risques de rivieres....	1,002 71	
Sur risques de mer........	1,226 27	
Réfaction (rebate)........	7,141 05	
Réassurances.............	2,413 22	
Taxes..................	2,998	
Loyer..................	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	872 90	
Bureau des Assureurs....	1,554 25	
Dépenses etc, moins intérêt.....................	4,464 55	
		$ 43,124 23
Bénéfice net............		$ 12,435 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Primes en voie de recouvrement...............	7,822 60	
Actions de Banques et autres actions...........	56,721 05	
Propriétés foncières......	13,941 96	
Billets garantis..........	8,694 98	
Billets garantis par hypothèque................	13,015 16	
Effets à recevoir à courte échéance..............	8,106 19	
Meubles de bureau et autres installations.....	2,879 12	
Compte suspendu........	1,711 40	
En caisse.............	9,630 96	
Total de l'actif.........		$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.

juillet—1 m.

Etat de situation

—DU—

Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes......	$1,515,610	
Surtiré.....................	2,500	
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........	335,500 00	
Autres actions, bons et hypothèques	156,095 62	
Dû par des agents de rachat et de réserves..........	1,062,119 05	
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.............	32,095 91	
Propriétés foncières........	234,686 59	
Dépenses courantes et taxes payées...	24,787 4	
Echanges pour le Clearing House...................	$125,348 65	
Billets d'autres banques nationales...............	14,647 00	
titre monnaie, y compris ces nickels...........	5,432 33	
Espèces—Or monnayé......	43,214 12	
Argent monnayé.	4,000 00	
Billets dits legal tender.....	481,996 00—	674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat...........		15,000 00
Total.................		$4,034,134 03

PASSIF:

Capital payé................	1,000,000 00
Surplus...................	200,000 00
Autres bénéfices non partagés.....	159,855 63
Billets de Banque Nationale non rachetés..............	300,000 00
Dépôts individuels.......	2,168,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande.........	10,886 95
Dû à d'autres banques nationales.....	111,778 41
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat..........	106,207 97
Total..................	$4,054,134 03

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que le croix le susdit tableau exact.

A. LURIA,
Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA,
Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS. Directeurs

8 juillet—

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL:

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie........	$61,296 2	
Sur les risques de mer....	$24,473 92	
Sur les risques de rivières.	25,697 27	
Total des primes........		$11,449 82
En moins primes non expirées............		118,115
Montant net des primes le 31 mai 1877...........		82
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie....	117,567 98	
Sur risques de mer.........	17,052 50	
Sur risques de rivières....	3,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts.	23,693 38	
Réassurances et primes remboursées..........	16,104 03—	183,214 66
Bénéfice.............		110,020 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières.........		262,079
Bons de la ville..........		110,419 59
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires.........		169,225 55
Billets garantis par hypothèque......		214,042 06
Billets garantis..........		42,307 97
Effets à recevoir.........		75,164 19
Primes en voie de recouvrement......		49,087 93
En caisse..................		77,007 5
		1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOT Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

8juin

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie............	$183,068 51	
Primes maritimes.............	29,315 96	
Primes de rivières.............	81,934 35	
		$290,308 82
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.............		$22,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie..$67,336 60		
Pertes maritimes.... 7,285 41		
Pertes de rivières... 25,510 20		
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.$51,8[illegible] 58		
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.. 11,766 72		
	$40,125 86—	$145,287 07
Profits bruts................		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir..........	$68,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques................	55,943 23	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande...........	$74, 15	
Argent...................	62,546 71	
		$128,400 86
Bons de ville..............		72,066 00
Actions de banque et autres....		72,415 63
Propriétés foncières......		129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account..........		42,415 94
Total de l'actif...........		$381,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. [illegible]
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37......Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie...	$329,593 60	
Sur risques de rivières.....	200,950 22	
Sur risques de mer........	37,223 21—	567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877...	89,320 00	
Primes remboursées....	9,487 27—	98,815 2
Montant net des primes		$465,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie....	$109,297 27	
" " de rivières	104,689	
" " de mer.....	34,796 97—	675 72
Réassurance.............	31,194 03	
Réfaction (rebate).......	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.......	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle.-Orléans.........	5,822 60	
Dépenses générales brutes............	39,549 44—	356,412 27
Balance..........		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus..............		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, di actuellement...........		100,000 00
Bénéfice net...........		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes....		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876—77...........		$78,142
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse.............		$319,032
Comptes en voie de recouvrement...		21,114 11
Effets à recevoir, en garanties.....		465,587 60
Effets à recevoir pour primes.....		26,012 79
Actions de banques et autres actions..		203,528 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons....		149,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana..........		5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association............		5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans........		2,500 00
Propriétés foncières........		77,010 81
Total..........		$1,282,906 68

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle.-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Loyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. L. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
B. M. Walmsley,	C. I. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

21mai—1mois

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL

—DU—

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurances.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1876..................				$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotit				1,706
" " " pour initiations........				15
" " " pour intérêts sur les dépôts.......				122 1
				$4,631 2
—Déboursements dans la même période.—				
Secours aux malades........	$ 311			
Salaire du portier............	22 50			
Frais d'impression.........	53			
Commission du percepteur.....	169			
Comptes de gaz, &c.........				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel......	$599 67			
Et un dépuis..........	587 53	1,187	1,71	
En caisse actuellement...........				1
Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts............				$10,416 35
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.....	$648			
Pour le mobilier...........	358 45			
Impressions, commissions, salaire de portier, &c. &c.......	828 90			
	1,836 55	10,416 35	1,836	
Payé pour secours aux malades........	738			
Payé à la mort de membres..........	4,859 20	7,523 75		
		2,896 56		

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875......	64	
Admis depuis lors..........	3	
		67 membres
Démissionnaires..........	5	
Morts.....................		
Expulsé..................	1	7
Actuellement sur la liste.....		60 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'administration.

EUGENE F. AROIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

13juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, En de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875............		$1,761 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........		1,896
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....	$1,439 86	
Escompte billets payés avant l'échéance.........	7 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière......	8	
Balance net..........		
	$2,187 80	$2,187
L'actif suit:		
Billets à recevoir, conventionnellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.........	$34,305 77½	
Propriétés foncières........	3,469 22	
Comptant: à la Banque nationale de l'Etat.........	$1,831 41	
Currency des Etats Unis..........	14	
Effets à recevoir.........	7,190 13	
Divers débiteurs............	590 77	
Installations..............	1,000 00	
Intérêt courant............	355 20	
		126,173
Actions payées en plein....	73,150 00	
Actions payées en partie...	3,792 56	
Scrip....................	4,536 00	
Dividende No 1 non-réclamé..	137 20	
Effets à payer............	600 00	
Divers créanciers........	562 72	
Surplus de l'actif.........	15,473	126,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.

A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 bre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR,
Notaire.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. AIMEE BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues.............	$137,180 51
Pertes par incendies sur mer et rivières payées........	$34,952 33
Réassurances, rabais, retour, épargne, etc..........	196,881
	$33,112
Actif au 1er avril........	$774,831

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, E. Kats,	Louis Schneider
A. Aime Bader, Jas. Keller,	W. B. Schmidt
H. A. Baunigar, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	J. J. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Kicks,	S. I. Nadis,
J. E. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlman
Louis Schwarz, H. Frank,	H. Rickert
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Rader,
R. Wilderman	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt	$ 407,958 90
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,307 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net...........	$ 71,202 89
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir............	$398,399 73
Réclamations et primes en devoir recouvrement..............	186,896 48
	$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour	
En caisse..............	$226 10
En banque.............	200
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société.....	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.......	56 00
Propriété du tombeau et immeubles.............	480 00 $560 00
Total..............	$1,755 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président soit Oscar et Bourbon.

11mars—1m

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET. Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50 quarterly, $1 25. Single copy, 12 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship

HUDSON,
Gager, commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street Thursday, Dec. 27, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 1

Fire premiums..............	$183,068 51	
Marine premiums............	29,315 96	
River premiums.............	81,924 35	
		$ 2[illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return premiums..........		2[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say;		
Fire losses........$67,326 60		
Marine losses...... 7,285 41		
River losses...... 25,510 20		
	$100,121	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.$51,892 58		
Less rents, salvage savings, etc...... 11766 72		
	$40,125 [illegible]	$14[illegible]
Gross profits...................		$ 87,975

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—		
Bills receivable...........	$68,64838	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 23	
		$ 24,591 70
Loan on Call..............	$74,554 15	
Cash.....................	62,546 71	
		$ 128,400 86
City Bonds...................		72,056 00
Bank and other Stocks.......		82,415 63
Real Estate................		129,144 66
Premiums in Course of collection and suspense Account...		42,415 94
Total asset		$381,422 79

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harri
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums..............	$325,279
Marine premiums..............	80,924 91
River premiums..............	2,220 56
Total amount of premiums..........	$429,524 59
Less unearned and return premiums.....	96,762 94
Net earned premiums................	$332,761 65
Add interest and discount...........	24,847 20
	$355,629 03
Deduct—	
Fire losses........ $99,452 74	
Marine losses........ 62,162 99	
River losses........ 24,746 99	
Net losses...............	186,362 44
Reinsurances........$15,537 05	
Rebate.............. 46,452 15	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.... 52,620 39	
	117,909 65
	$304,272 09
Reserve for unsettled claims............	25,000 00
	$329,272
Net profits for 1876............	$29,156 96

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash value

Real estate....................	$118,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.....................	155,300 9
Bills receivable (premiums)........	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.	193,760 06
Cash in bank.................	26,975 39
Premiums in course of collection......	47,253 96
Amounts due by insurance companies....	8,207 22
	$574,415 66

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 12th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 12, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........		$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques.....		235,104 09
Propriétés foncières........		52,000 0
Caveaux des safe deposits....		50,000 00
Dépenses et taxes payées.....		6,330 00
Dû par des banques et des banquiers...........		4,740 73
Change américain.........		64,862 33
Echange pour le Clearing House		
....	$61,694 33	
Or....................	11,154 50	
Papier-monnaie........	152,111 50	224,960 33
		1,411,046 23

PASSIF.

Capital nouveau........	$250,000	
do ancien........	150,000	300,000 00
Surplus.................		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		26,343 39
Dû à des banques et des banquiers éloignés........		27,396
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).......	465,592	
do (département des épargnes).......	324,303	
Certificats dits time certificates............	24,277 93	739,939
		1,411,045 23

J certifie que le tableau qui précède est exact.

WALTON,
Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104.........CANAL STREET.......... 10[illegible]

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk..............	$361,29[illegible]
On Marine Risks............	24,473
On River Risks............	25,697
Total Premiums...........	411,449
Less Unearned Premiums........	118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877..	$293,334
Losses paid:	
On Fire Risks.........$117,567 9	
On Marine Risks......... 17,052 50	
On River Risks......... 3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst 23,693 38	
Reinsurances and return Premiums......... 16,104 03	183,214
Profit.................	$110,020 1
The Company have the following assets:	
Real Estate...............	$262,079 4
City Bonds...............	110,419 59
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds...........	
Notes secured by mortgage..........	214,042 06
Notes secured by pledge...........	42,307
Bills receivable...............	75,164
Premium in course of collection.....	49,087
Cash on hand................	77,007
	1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 103 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.........	$320,549 9[illegible]	
Primes sur les risques de mer.......	62,479 7[illegible]	
Primes sur les risques de rivières.....	29,556 5[illegible]	
Total des Primes		$421,115 7[illegible]
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,372 0[illegible]	
Primes remboursées	1,2[illegible]	
		10[illegible]
Primes nettes acquises..........		$311,0[illegible]
A ajouter:		
Intérêts.......	8,4[illegible]	
Profits et pertes........	5,076 0[illegible]	
		7,4[illegible]
Pertes payées		
Sur les risques de feu...............	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer..............	22,064 2	
Sur les risques de rivière........	10,886 13	
Pertes en litige	2,145 54	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,465 52	
		1[illegible] 44
Réassurances...........	15,066 [illegible]	
Réfaction (rebate)...........	2[illegible]	
Commissions d'agences.........	25,39[illegible]	
Dépenses d'agences..........	[illegible] 61	
Taxes et licenses.............	7,567 52	
Dépenses de bureau............	27,064 52	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.........	5,329 61	
		2[illegible]
Bénéfice net........		[illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank.......	$ 47,5[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat..............	[illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe........	[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $250,963 94, évalués à	[illegible]
Effets à recevoir pour primes..............	[illegible]
Prêts sur hypothèques.........	[illegible]
Prêts sur nantissements..........	[illegible]
Effets à recevoir...........	[illegible]
Bons..................	[illegible]
Actions................	[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
Propriétés foncières............	[illegible]
Dû par divers..........	[illegible]
Bons des Etats-Unis..........	[illegible]
Total............	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)........	$295,650 00
Effets à payer............	15,000 00
Dividendes non réclamés......	1,926 00
Primes sur risques non expirées............	107,372 05
Pertes non réglées..........	51,611 16
Dû à divers.............	5,517 93
Fonds de réserve............	15,694 05 — 500,21
Surplus............	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Vingtième ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie.........		$70,980 11
Primes de rivières............		11,553 41
Primes de mer..............		5,972 41
		$8[illegible]
Moins rimes rendues.............		781 96
		$87,254 [illegible]
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu............	$33,029 52	
Pertes de rivières.........	7,190 64	
Pertes maritimes............	5,575 49	
	$45,795 75	
Réassurances............	1,597 84	
Loyer.................	500 00	
Taxes................	910 00	
Escompte (Rebate)............	5,977 28	
Dépenses, moins escompte et intérêt................	10,786 53	
Réservé pour risques non terminés............	15,000 00	
	$85,577 56	
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par nantissement.........	$9,983 57	
Prêts garantis par hypothèque.......	15,350 00	
Billets à recevoir pour primes..........	5,929 38	
Stock, bons et autres effets...	144,071 74	
Propriété foncière..........	11,987 20	
Primes en voie de collection.	16,407 06	
Argent en caisse..........	9,534 98	
	$214,303 75	

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans
Signé et juré devant moi, ce 19 mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

E—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. SONNIAT,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
	A CHIAPELLA

14mai—6mm, 11 p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil de Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Irwin et A. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH
	ADAM THOMSON,
	JESSE R. IRBY